

LETTRE D'INFORMATION DES PARTENAIRES

N° 014- MARS 2019

ACTUALITE/COOPERATION FRANÇAISE

La coopération décentralisée entre l'Association des communes du Canton de Kornaka (ACCK) et six communes normandes fête ses dix ans !

Une délégation d'élus de six communes de Normandie (Iffs, Colombelles, Mézidon-Canon, Castillon-en-Auge, Louvigny et Mondeville) s'est rendue à Kornaka en janvier 2019 à l'occasion des 10 ans de la coopération décentralisée avec l'ACCK, une des premières communautés de communes du Niger, créée en 2006 et regroupant 5 communes du canton de Kornaka (Sabon Machi, Kornaka, Mayara, Dan Goulbi, Ajékoria).



Délégation des élus

Cette coopération s'articule autour de 4 volets :

- Renforcement des capacités institutionnelles (construction et équipement d'une radio intercommunale) ;
- Animation du territoire et ouverture sur le monde (missions en France de citoyens de Kornaka) ;
- Insertion socio-économique de tous les citoyens (formation professionnelle, modernisation d'une mutuelle d'épargne, renforcement de capacités de groupements féminins) ;
- Accès à l'eau potable et à l'assainissement (réalisation de 17 postes d'eau potable).

Au total, ce sont 634 359 000 FCFA (près d'1M€) d'investissements qui ont été réa-

lisés en 10 ans de coopération. Ce partenariat bénéficie actuellement d'un financement de la Délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) à hauteur de 120 000 €.

Calendrier 2018-2019 des appels à projets du MEAE en soutien à la coopération décentralisée

En 2018, on recense 22 partenariats de coopération décentralisée actifs mobilisant en France 14 communes, 3 conseils généraux, 3 communautés de communes, 3 syndicats et 1 métropole. L'accès à l'eau constitue la principale thématique des partenariats franco-nigériens.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), par l'intermédiaire de la DAECT, ouvre chaque année plusieurs appels à projets (AAP) en soutien aux projets de coopération décentralisée menés par ces acteurs. 5 AAP concernent notamment le Niger :

- un appel à projet triennal (2019-2021) ;
- un appel à projet annuel 2019 ;
- trois appels à projets thématiques : « Jeunesse », « Alimentation et agriculture durables », « Ville durable en Afrique ».

Entre 2016 et 2018, sept partenariats ont bénéficié de cofinancements de la part de la DAECT pour un montant total de plus de 360 000 € (235 000 000 FCFA). Retrouvez le calendrier des appels à projets 2018-2019 sur le site de France Diplomatie.

4e Réunion du Comité National d'Orientation du Programme d'Appui aux Collectivités Territoriales des Régions de Dosso et de Maradi

Le 4 février 2019 à Dosso s'est tenu le lancement de la 4e réunion du Comité national d'orientation du Programme d'appui aux collectivités territoriales (PACT) des régions de Dosso et de Maradi.

Né de l'Accord conjoint signé le 9 décembre 2015 entre la Confédération Suisse et le Gouvernement de la République du Niger, le PACT est un Programme tridimensionnel à la confluence de trois (3) problématiques dont : la gouvernance locale, le développement territorial versus développement économique régional et la délivrance des services publics sociaux de base aux populations.

Dans le continuum des interventions antérieures de la Coopération Suisse au Niger dont il cherche à capitaliser et à consolider les acquis, le PACT se veut avant tout, un programme d'accompagnement des Collectivités Territoriales sur le chemin de leur développement.

L'idée force de sa démarche est de « mettre les collectivités territoriales en position d'exercer leur maîtrise d'ouvrage », dans la mesure où l'exercice direct des compétences par ces dernières constitue la meilleure manière de les mettre en situation d'éprouver leur savoir-faire. En d'autres termes, il sera privilégié le « learning by doing », c'est-à-dire l'apprentissage par l'action.

La mise en œuvre du programme est portée par trois (3) composantes qui ne s'excluent pas, mais se complètent dans une dynamique dont l'objectif est d'amener les collectivités territoriales à créer les conditions d'émergence d'une véritable économie locale pouvant servir de base de construction d'un premier développement.

La première composante « Gouvernance locale » est organisée autour de trois (3) axes stratégiques : (i) le déve-



Table de séance de l'ouverture de l'atelier

veloppement de la maîtrise d'ouvrage des communes pour le renforcement de leurs capacités à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de fournitures de services publics locaux ; (ii) le renforcement des capacités d'action et d'influence des acteurs sur les dynamiques locales de gouvernance ; (iii) l'amélioration des capacités d'influence des élus et de leurs organisations faïtières sur les enjeux nationaux.

En somme, il s'agit véritablement de développer les capacités des collectivités territoriales de la zone d'intervention du Programme afin « d'en faire des institutions locales crédibles, capables de devenir des espaces porteurs de dynamiques de développement local », au sens défini par le Document cadre de politique nationale de décentralisation (DCPND).

La deuxième composante « Développement économique régional » a pour ambition de renforcer les infrastructures qui soutiennent l'activité économique et de rendre l'environnement économique régional plus attractif et plus compétitif, pour mieux attirer de nouvelles activités économiques en quête de localisation, le tout, dans une perspective d'élargis-

sement de la base de création d'emplois et de génération des activités.

A travers cette composante, il s'agit de créer les conditions d'amélioration de l'environnement des affaires au niveau régional, en termes d'accompagnement des opérateurs économiques à accéder aux informations, au cofinancement et à l'expertise nécessaires au développement de leurs activités. Ce qui de toute évidence renforcera les options politiques actuelles du Gouvernement relativement à la stratégie du « DOING BUSINESS » qui prendrait ainsi son envol à partir d'un ancrage dans les profondeurs des racines de l'économie régionale et locale.

La troisième composante « Services publics locaux » permettra d'améliorer la production et la délivrance des services sociaux de base par les collectivités, y compris par la mise à contribution des démarches d'intercommunalité, la gestion déléguée et la formation afin de renforcer les capacités des communes et des régions à augmenter l'offre de services. Les populations auront ainsi un plus grand accès aux divers services publics locaux de base.

Table ronde pour la mobilisation du financement de la mise en oeuvre du schéma d'aménagement foncier de la région de Dosso

La table ronde de mobilisation du financement pour la mise en œuvre du Schéma d'aménagement foncier (SAF) de la région de Dosso s'est tenue le mardi 19 mars 2019 à Dosso dans la salle du Gouvernorat sous la présidence de M Bouchard Mohamed, Ministre Délégué à l'Élevage, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

L'objectif de la table ronde était :

- d'informer les différents partenaires (Institutions de l'Etat Collectivités Territoriales, Partenaires techniques et financiers, Chambre Régionale d'Agriculture, ONG / Associations de Développement, etc.) sur les contenus du Schéma d'aménagement foncier (SAF), de la feuille de route et des planifications quinquennale (2019-2023) et annuelle (2019) dans le cadre de la mise en œuvre du SAF de la région;
- de mobiliser les différents partenaires pour s'engager dans l'accompagnement de la mise en œuvre du SAF de la région.

Le Code Rural assure le cadrage du processus d'élaboration et de mise en œuvre du SAF conformément à la loi en vigueur. Selon l'article 127 de l'ordonnance 93-015 fixant les principes d'orientation du Code rural, le SAF a pour vocation « de



Table de séance : ouverture de la table ronde

préciser les espaces affectés aux activités rurales, ainsi que les droits qui s'y exercent ». Le SAF a ainsi pour objet l'aménagement des ressources foncières et naturelles de la région. Il constitue également un outil d'aide à la décision dont l'élaboration a vu l'implication et l'adhésion de tous les acteurs (autorités administratives, autorités traditionnelles, services techniques, représentants des OSC et utilisateurs des ressources naturelles rurales).

Dans son discours d'ouverture, M. Mohamed Bouchard, Ministre Délégué à l'Élevage au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, a rendu un hommage appuyé au

gouverneur aux préfets, aux élus locaux (Conseil régional et Conseils municipaux), aux chefs traditionnels, aux PTF et à toutes les personnes impliquées à la réalisation du SAF de Dosso et pour la tenue de la présente table ronde de mobilisation de fonds pour sa mise œuvre. Il a rappelé au Gouverneur et aux élus de Dosso combien leur mission est exigeante car l'effectivité de la mise en œuvre du SAF de Dosso dépend de leurs dynamismes.

L'Etat mettra à l'épreuve toute leur responsabilité quant au succès de la mise en œuvre du SAF. Il s'est dit convaincu que si les CT mobilisent leurs propres fonds, l'Etat et les PTF vont leur emboîter le pas dans la mobilisation des fonds pour la mise en œuvre du SAF de Dosso. D'ores et déjà, le Gouvernement pour sa part s'est fermement engagé à conduire à bon port le processus d'élaboration des SAF dans toutes les autres régions. Le Ministre Délégué a conclu ses propos en exhortant les uns et les autres à s'investir activement en vue de la bonne réussite de la mise en œuvre du SAF de Dosso.



M. Mohamed Bouchard, Ministre Délégué à l'Élevage au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

Le mécanisme d'accréditation des formateurs

Les premières années d'installation des communes ont mis en évidence de nombreuses insuffisances, notamment dans le domaine de la formation des acteurs impliqués dans la gestion des collectivités territoriales. Pour corriger les lacunes, sur proposition du Ministère en charge de la décentralisation, a, par décret n°2011-413/PRN/MISPD/AR en date du 7 septembre 2011, adopté le document de Stratégie Nationale de Formation (SNF) des acteurs de la décentralisation au Niger, afin de développer les aptitudes des élus, des agents techniques, des populations à exercer des tâches, fonctions et attributions qui leur sont dévolues.

Objectif de la Stratégie nationale de formation

La Stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation visait à apporter une meilleure organisation capable de mieux prendre en charge les questions liées à la formation de l'ensemble des acteurs impliqués à divers degrés dans la dynamique de la décentralisation, de la bonne gouvernance et du développement local.

Aussi, la Stratégie adoptée s'était donnée comme ambitions spécifiques de ;

- harmoniser et structurer les programmes et outils de formation ;
- assurer un contrôle de qualité des modules et un suivi des formations dispensées ;
- garantir la professionnalisation de la formation des acteurs ;
- promouvoir le développement des synergies entre les différents intervenants en matière de formation.

Edition sous la supervision de M. Hama Seyni, Coordonnateur du secrétariat commun des PTF du secteur «Décentralisation et développement local»

Tous les acteurs de la décentralisation peuvent contribuer à la Lettre des partenaires en écrivant au coordonnateur du Secrétariat commun.

Ce numéro est financé par l'Ambassade de France, Chef de file des PTF

Scptfniger.decentralisation@gmail.com
www.ptfdecentralisationniger.org

Principes de la Stratégie de formation des acteurs

La stratégie de formation des acteurs de la décentralisation qui se veut un document de référence a retenu au nombre de ses principes directeurs :

- l'harmonisation des interventions dans le respect des orientations contenues dans le document cadre de politique nationale de décentralisation ;
- l'universalité des formations : les formations s'adressent à l'ensemble des acteurs de la décentralisation et concernent toutes les collectivités territoriales, institutions et partenaires impliqués ;
- la reconnaissance, la validation et la certification des modules : les formations doivent être dispensées sur la base :
 - de modules reconnus et validés par le Centre de formation en gestion des collectivités territoriales (CFGCT) à travers un comité ad hoc ;
 - d'une certification de ces modules par le Ministère en charge de la décentralisation à travers la Direction Générale de la Décentralisation et de la Déconcentration en rapport avec les ministères sectoriels concernés ;
- l'accréditation des formateurs : les formations sont assurées par des structures et institutions agréées par les autorités compétentes et par des formateurs accrédités et disposant d'un profil adéquat ;
- l'identification préalable des besoins de formation : les plans et/ou programmes de formation sont conçus sur la base d'une identification des besoins qui associe localement l'ensemble des acteurs concernés à travers leurs structures les plus représentatives et en rapport avec les autorités administratives et techniques compétentes ;
- la régionalisation des actions de formation : elle constitue un impératif de la stratégie. Dans cette perspective, au niveau régional, la concertation des acteurs autour des plans et programmes de formation est l'élément fondamental de la mise en cohérence des actions des différents partenaires et de la vérification de la qualité des formations dispensées ;
- l'actualisation périodique : la présente stratégie de formation a un caractère dynamique et doit faire l'objet de mises à jour périodique afin de l'adapter au contexte de sa mise en œuvre.

Constats de la mise en œuvre de la stratégie de formation des acteurs

Presque huit (8) ans après, plusieurs modules de formation ont été élaborés avec l'appui technique et financier de divers partenaires, reconnus par le CFGCT sous l'égide duquel lesdits modules ont été conçus et servent de supports de formation sans pourtant être certifiés conformément aux prescriptions de la stratégie sus-évoquée qui a pourtant valeur d'acte réglementaire parce que adoptée par décret pris en Conseil de ministres.

De même, plusieurs formateurs, certes reconnus par le CFGCT, officient sur le champ de la formation et du renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation et de la gestion des collectivités territoriales.

Pour corriger ces carences, les acteurs à la décentralisation sont interpellés pour revenir sur le terrain du respect des textes par la nécessaire certification des modules et l'accréditation des formateurs, et garantir ainsi la qualité des supports, et conséquemment celles des prestations rendues. C'est du reste là les conditions pour atteindre les objectifs et les ambitions affichés de la Stratégie comme indiqués plus haut.

Au vu de ce qui précède, la certification des modules et l'accréditation des formateurs constituent une exigence pour assurer une formation de qualité. La recherche de cette qualité nécessite une plus grande implication de tous les acteurs de la décentralisation pour améliorer le processus d'acquisition des connaissances, des savoirs-faire, des compétences personnelles ou professionnelles des élus et agents des Collectivités Territoriales.

ANNONCE

*Parution du N° 001 ECHOS DES REGIONS
Un bulletin d'information des Régions et Collectivités Territoriales avec comme sommaire :*

- Réunion du Cadre de Concertation sur la Décentralisation et le développement local (CCD) du 5 juillet 2018 ;
- 4^{ème} Assemblée Générale ordinaire de l'Association des Régions du Niger (ARENI), Diffa du 9 au 11 février 2018
- 7^{ème} édition des journées des communes, Agadez, 2018

AGENDA

8^{ème} Edition des journées des communes Tillabéry du 16 au 17 juillet 2019